

## Offre de Collaboration extérieure à la DREES sur les questions internationales

**Durée** : 2 jours par semaine sur une période de 6 à 12 mois, renouvelable éventuellement ; arrivée dès que possible.

**Statut** : collaborateur extérieur (cf. décret n°94-1064 du 7 décembre 1994 et l'arrêté du 7 décembre 1994 ; sauf pour les enseignants-chercheurs, maîtres de conférences ou professeurs d'université, qui doivent alors justifier de 3 ans d'ancienneté dans leur corps – cf. décret 99-343 du 4 mai 1999 et arrêté du 4 mai 1999). Il s'agit d'une mission d'appoint ponctuelle. **À noter en particulier, qu'il faut avoir un employeur principal (ou être à la retraite) pour pouvoir postuler.**

**Lieu** : DREES, 10-18 place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon, Paris 14<sup>ème</sup> (Métro : Gaîté – Montparnasse – Pasteur)

Cette « collaboration extérieure » est proposée à la Mission des relations et des études internationales de la DREES (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère des Solidarités et des Affaires sociales).

Elle porte sur les problématiques de protection sociale, dans une perspective internationale. En fonction de l'actualité de la Mission, l'analyse des questions internationales, reposant sur les statistiques et les indicateurs disponibles ou à construire, pourra porter sur la santé, le médico-social (notamment vieillissement, perte d'autonomie, handicap et dépendance, invalidité, soins de longue durée) ou l'inclusion sociale.

Le collaborateur extérieur ou la collaboratrice extérieure assurera aussi une veille sur les évolutions réglementaires et réalisera des fiches par pays relatives à ces thématiques. Son expertise viendra en appui des travaux des autres membres de la mission et en particulier de la rédaction des fiches internationales publiées au sein des *Panoramas de la DREES* consacrés aux Comptes de la protection sociale et aux Comptes de la santé. Il/elle contribuera à la rédaction de ces fiches.

Il ou elle peut être amené(e) à contribuer également aux travaux menés par les institutions internationales, en particulier les études spécifiques du Comité de la protection sociale au niveau européen et celles de l'OCDE. Ces activités nécessitent une grande réactivité (relecture, analyse et correction dans des délais brefs des textes diffusés par les organismes internationaux, généralement en anglais et souvent volumineux).

Le collaborateur ou la collaboratrice réalisera des travaux à dimension internationale pouvant donner lieu à publication en français. Il ou elle pourra également contribuer, en collaboration avec les autres membres de la mission, au développement de publications en anglais présentant le système français, pour les thématiques relevant de son champ de compétence et permettant de valoriser au niveau international des productions plus complètes de la DREES en français. Il ou elle pourra aussi participer le cas échéant à un réseau d'experts français des sujets internationaux.

Une bonne pratique de l'anglais, à l'écrit comme à l'oral, est requise. La maîtrise d'une autre langue européenne que l'anglais serait un plus (et particulièrement l'allemand ou l'espagnol).

### Contact

Carine FERRETTI, cheffe de la mission : [carine.ferretti@sante.gouv.fr](mailto:carine.ferretti@sante.gouv.fr) (01 40 56 83 47)

## **La DREES**

La direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) a été créée par le décret du 30 novembre 1998 (J.O. du 1er décembre 1998) ; ses missions ont été confirmées par le décret n° 2000-685 du 21 juillet 2000. Elle est compétente pour toutes les informations concernant la santé, la protection sociale, la lutte contre l'exclusion et la politique d'intégration.

La DREES a pour mission prioritaire de doter les ministères chargés des affaires sociales et de la santé, leurs services déconcentrés ainsi que les établissements, organismes, agences sous leur tutelle, d'une meilleure capacité d'observation, d'expertise et de prospective.

Ses attributions :

### 1) Statistiques et systèmes d'information

- Concevoir l'appareil statistique et assurer la collecte, l'exploitation et la diffusion des statistiques
- Assurer la conception et la cohérence des systèmes statistiques.

### 2) Recherche

- Orienter, en liaison avec le ministère chargé de la Recherche, la politique de la recherche
- Concourir au développement des travaux de recherche et à la valorisation de leurs résultats.

### 3) Synthèses et études

- Effectuer des travaux de synthèse, notamment les comptes de la santé et les comptes de la protection sociale
- Réaliser des études et des projections sociodémographiques, économiques et financières
- Coordonner et animer les études menées sous l'égide des ministères chargés de l'action sociale et de la santé.

### 4) Évaluation

- Contribuer à promouvoir les travaux d'évaluation
- Analyser les effets structurels des politiques sociales et participer à la conception, à la validation et à la mise en œuvre des méthodes d'évaluation.

5) Information : Diffuser et publier les travaux dont elle a assuré la réalisation et la coordination.

## **La Mission des Relations et Études Internationales**

De nombreux travaux réalisés à la DREES comportent une dimension internationale.

L'activité de la Mission des Relations et Études Internationales comporte d'une part l'élaboration de publications et d'autre part la coordination pour la DREES (et le cas échéant le ministère) des travaux des organismes internationaux. Il s'agit en particulier du suivi des travaux de la Commission européenne : Eurostat, Comité de la protection sociale (CPS) et ses sous-groupes indicateurs (SGI) et vieillissement (AGE) ainsi que ceux de l'OCDE : Comité ELSA - groupe de travail sur les politiques sociales et Comité de la santé et éventuellement « task force » sur des sujets spécifiques.

La mission comprend 4 agents de catégorie A et un collaborateur extérieur.